

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 284

FEVRIER 2018

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 27 février 2018 :

Étaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. VENOT Gilles, M. CHAINARD Daniel, M. GILOT Daniel, Mme HERNANDEZ Anne.

Absents excusés : M. LECUELLE Alain et Mme BOUCHARD Isabelle.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2018 a été validé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

En raison de l'absence pour maladie de M. BARRAUX Bertrand, agent communal, M. VENOT Gilles assure la mise en place de la remorque les fins de semaine, le transport scolaire et les opérations de déneigement.

Communication

Mme GALLAND Claudette rappelle l'heure de la cérémonie du 19 mars : 17 heures, place de l'Eglise. Les communes de Moroges et de Ste Hélène seront associées à cette célébration.

CCSCC

M. Alain PARISE informe qu'aucune augmentation des taux des taxes locales ne sera appliquée par la communauté de communes en 2018 mais qu'une taxe supplémentaire a été mise en place : la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) selon les modalités indiquées dans le précédent bulletin.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de la Communauté de Communes est consultable en mairie ou sur le site <http://www.cc-sud-cote-chalomaise.fr/>

Un registre de concertation du public relatif à l'élaboration du PLUi, destiné à recevoir vos observations, est à votre disposition en mairie. Nous vous encourageons à faire part de vos remarques sur les aménagements que vous souhaitez voir apporter à ce projet et à l'actuel PLU.

La CCSCC a initié avec la coopérative COOPAWATT un projet photovoltaïque de toiture. Elle propose à toutes les personnes souhaitant participer, s'informer ou apporter leur point de vue et leur expérience sur cette initiative, des réunions selon le calendrier joint au bulletin.

LOI DE FINANCES 2018

M. PARISE Alain et Mme HERNANDEZ Anne ont participé le 6 février à une réunion portant sur la loi de finances pour 2018.

Le 15 février 2018, M. le Maire et M. PARISE Alain ont participé à une réunion d'information sur les finances locales et les actions prioritaires à mener en 2018 :

➤ dégrèvement de la taxe d'habitation (par 1/3 sur 3 ans) : concerne les foyers dont le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas 27 000 € pour une part, majorée de 8000 € pour les 2 premières demi-parts, puis majorée de 6000 € à partir de la troisième demi-part. Afin de limiter les effets de seuil, le droit à dégrèvement sera dégressif pour les foyers dont les ressources se situent entre les limites énoncées ci-dessus et les suivantes : un revenu fiscal de référence de 28000 € pour une part, majoré de 8500 € pour les 2 premières demi-parts, puis majoré de 6000 € à partir de la troisième demi-part.

Foyer type	Nombre de parts	RFR plafond 1	RFR plafond 2
Personne seule	1	27 000 €	28 000 €
Couple sans enfant	2	43 000 €	45 000 €
Couple avec un enfant	2.5	49 000 €	51 000 €
Couple avec deux enfants	3	55 000 €	57 000 €
Couple avec trois enfants	4	67 000 €	69 000 €
Personne seule avec 1 enfant	2	43 000 €	45 000 €
Personne seule avec 2 enfants	2.5	49 000 €	51 000 €
Personne seule avec 3 enfants	3.5	61 000 €	63 000 €

Le Projet de la Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) a pour ambition de faire passer le déficit public de la France sous la barre symbolique des 3 %, d'où un effort de 13Md€ demandé aux communes.

Ces mesures répondent aux constatations et objectifs suivants :

- dépenses publiques croissantes depuis 1983 avec une part prépondérante pour les dépenses de personnel.
- baisse des investissements et hausse de la dette du bloc communal entre 2013 et 2016.
- évolution des valeurs locatives servant de base de calcul à la taxe d'habitation et à la taxe foncière selon l'indice des prix à la consommation harmonisé entre deux années (à mi-décembre, l'évolution atteint 1.24 %).
- dispositif d'encouragement financier à la création de communes nouvelles jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

SITE PHOTOVOLTAÏQUE

ENEDIS a déposé une déclaration de projet de travaux pour la pose de réseaux électriques haute tension en souterrain afin d'alimenter le site de la chaume où sera implantée une centrale solaire photovoltaïque.

Le réseau partira de la chaume pour rejoindre le point de raccordement à la Folie sur la commune de Buxy, en passant par la Cure, Cruchaud, les Vignes Longues vers la Ste Vierge, les Fromenteaux et le château du Cray.

Le début des travaux est prévu courant première quinzaine de juillet.

La prochaine réunion avec la Sté CAP VERT ENERGIE se déroulera le 6 mars à la Communauté de Communes.

Elle réunira les acteurs potentiels du projet :

- ENERCOOP coopérative de rachat de l'électricité verte,
- Energie partagée : groupement associatif de financement des projets de production d'énergie renouvelable.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Commune : le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53 716.28 € auquel vient s'ajouter l'excédent antérieur de 75 874.57 €, soit un excédent total de fonctionnement de 129 590.85 € et un déficit d'investissement de 29 142.50 € auquel s'ajoute le déficit antérieur de 42 347.04 €, soit un déficit d'investissement global de 71 489.54 € et un résultat général de 58 101.31 €.

Assainissement : le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 76 443.17 € et le résultat de la section d'investissement à 7 863.12 €, soit un résultat final de 84 306.29 €.

INAO

Suite à la décision du comité national de l'INAO, une consultation publique du projet d'aire parcellaire délimitée de l'AOC « Crémant de Bourgogne » va être lancée le 26 mars prochain pour 2 mois.

DIVERS

DÉCÈS

M. Jean Alfred DRAIN est décédé le 9 février 2018 à CHALON SUR SAONE.
La municipalité présente toutes ses condoléances à sa famille.

ENQUÊTE INSEE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1^{er} février au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat, l'insécurité et à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Le 24 avril 2018, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 24 avril 2018.

CARTES GRISES DEMATERIALISEES

Suite à la mise en œuvre des demandes de cartes grises via le site internet du gouvernement, la SARL DYLL TOP REMORQUES, située à VARENNES LE GRAND, propose un service de renseignements et d'établissement de cartes grises. Pour les contacter : 03.85.44.18.00 ou 03.85.44.18.18.

ENEDIS

Afin d'entretenir et moderniser les réseaux de distribution d'électricité, Enedis investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2018 dans le département de la Saône-et-Loire et les départements limitrophes, concerne 3000 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de notre commune.

Les survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

Enedis a confié cette mission à la Société Jet systems, de Chabeuil 26120, qui interviendra dans la Saône-et-Loire entre le 12 mars et le 14 avril 2018.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGION

L'accès au Très haut débit pour tous et partout et la maîtrise des usages numériques par tous (citoyens de tous âges, entreprises, associations...) sont les deux priorités numériques de la Région Bourgogne Franche-Comté.

La région vous informe que le Très Haut Débit hertzien RCube-4G fixe est opérationnel dans notre commune depuis fin février 2018.

Coordonnées de la personne référente au Service Numérique de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

Thierry BOUTTIER, chargé de mission RCube THD à la Région
Tél : 03 81 61 61 97
Portable : 06 09 06 65 26
Courriel : thierry.bouttier@bourgognefranchecomte.fr

ALSATIS :
Franck RUARD 07 78 41 85 63 franck.ruard@alsatis.com
www.alsatis.com

OZONE :
Sébastien DUCOTTE (09) 73 01 10 00 sducotte@corp.ozone.net
www.ozone.net

NORDNET :
Tel : 3420 - Démarrage de la commercialisation le 26 février
<https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-radio>

Fournisseur d'accès internet professionnels

Pour des offres de services 2 Mbps à 10 Gbps en lien descendant et remontant avec GTR
de 4h.
Liste et contacts (voir avec Thierry BOUTTIER)

Bissey sous Cruchaud

La Printanière



Marche - VTT

Dimanche 18 mars 2018



VTT

8h-12h →

30 km = 5,00 €

40 km = 5,00 €

Marche

7 km = 4,00 €

11 km = 5,00 €

15 km = 5,00 €

22 km = 5,00 €

← 8h-10h00

← 8h-13h00



Ravit. sur circuits
Assiette surprise à l'arrivée



Prévoir son gobelet ou disponible au départ : 1 €

COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD - CA 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	BP 2017	réalisé 2017
Repas scolaires	7 421,07	7 500,00	8 524,30
Eau	751,49	750,00	572,01
Electricité	4 534,57	5 000,00	6 017,50
Combustible	8 286,19	7 500,00	7 555,35
Carburant	2 493,04	2 500,00	3 261,42
Fleurissement	291,50	1 500,00	429,63
Fournitures d'entretien	845,95	1 000,00	604,46
Fournitures de petit équipement	9 114,04	10 000,00	9 265,73
Fournitures voirie	2 199,19	3 500,00	484,45
Vêtements de travail	1 242,94	500,00	179,83
Fournitures administratives	915,83	1 000,00	628,52
Livres pour la bibliothèque	0,00	650,00	401,66
Fournitures scolaires	2 455,76	2 500,00	2 251,87
Locations immobilières (atelier + grange)	4 379,16	4 300,00	4 199,50
Locations mobilières	1 871,12	2 500,00	35,12
Charges locatives (remb. Taxes OM + eau/électricité)	368,95	400,00	828,55
Entretien de bâtiments publics	2 151,00	2 000,00	5 509,96
Entretien autres bâtiments (logements)	1 015,28	1 000,00	1 004,91
Entretien voirie - point à temps	6 773,52	9 000,00	2 633,40
Entretien des réseaux	0,00	1 000,00	0,00
Entretien matériel roulant	10 832,72	5 000,00	5 756,83
Entretien autres biens mobiliers	1 447,20	1 500,00	513,05
Maintenance (photocopieur - Informatique - ascenseur)	5 625,00	5 700,00	7 047,35
Prime d'assurance	4 113,28	4 200,00	4 212,69
Documentation générale (urbanisme pratique+la vie communale)	693,40	700,00	708,40
Indemnité comptable	336,25	500,00	344,65
Clé électronique	48,00	50,00	96,00
Transport piscine	630,98	1 000,00	750,00
Publications	107,00	500,00	0,00
Fêtes et cérémonies	1 538,48	3 500,00	2 199,05
Annonces (référencement commune annuelle)	204,00	210,00	208,40
Frais déplacement	25,90	100,00	156,16
Frais d'affranchissement	326,80	600,00	485,09
Frais de télécommunications	2 490,60	2 600,00	2 350,02
Service bancaire TIPI + frais emprunt	15,58	20,00	15,10
Cotisations (e-bourgogne/SPA/ATD/ATESAT/RGV/RS/AMSL)	1 279,28	1 600,00	1 289,28
NAP + RPI	11 468,28	25 000,00	3 577,80
Taxe foncière	2 052,00	2 100,00	2 088,00
Charges à caractère général	100 345,33	118 980,00	86 164,04
Cotisations CDG et CNFPT	1 146,05	1 200,00	1 150,05
Autres Impôts : URSSAF	183,00	200,00	214,00
Rémunération personnel titulaire	54 257,48	59 000,00	56 412,76
Rémunération personnel non titulaire	2 062,39	7 000,00	8 018,92
Autre personnel extérieur	30 348,09	4 300,00	4 261,83
agent recenseur	726,40		
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	7 242,01	11 500,00	10 098,72
Cotisations à l'URSSAF	11 046,00	16 000,00	13 491,00
Cotisations caisses de retraite	13 645,08	15 000,00	14 167,18
Cotisations ASSEDIC	642,00	1 100,00	1 145,00
Assurance du personnel	3 857,68	4 000,00	3 273,26
FNCST	568,00	600,00	603,00
Cotisation MNT + CNAS	910,35	1 100,00	1 063,79
Médecine du travail	107,16	200,00	316,72
Formations	300,00	300,00	130,00
Charges de personnel	127 039,69	121 500,00	114 346,23
Dépenses Imprévues		1 050,00	0,00

Virement section d'investissement		81 800,00	0,00
Dotations aux amortissements	1 816,80	2 100,00	2 100,00
Indemnités élus	11 895,66	12 000,00	12 069,60
Cotisations retraite élus	486,00	500,00	506,00
Formation élus	10 061,00	0,00	50,00
Contributions organismes de regroupement :		16 000,00	
* SIGEM	11 775,87		14 680,75
* SYDESL	1 303,63		4 506,32
Autres dépenses obligatoires (vaisselle comité - piscine)	1 259,80	4 272,00	912,80
Subvention CCAS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Subventions	1 885,00	2 000,00	1 885,00
Autres charges de gestion courante	39 666,96	35 772,00	35 610,47
Charges financières (Intérêts des emprunts)	11 261,71	10 345,00	10 344,87
TOTAL DES DEPENSES	280 130,49	371 547,00	248 565,61

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2016	BP 2017	réalisé 2017
Excédent antérieur		75 874	
Remboursement traitements agents	13 669,36	7 600	6 905,96
Concessions cimetières	753,34	200,00	66,67
Redevance occupation du domaine public ERDF ORANGE	1 081,21	1 100,00	1 166,03
Cantine - garderie - transport scolaire	7 010,71	8 000,00	8 144,50
Remboursement autres redevables (chauffage)	200,00	200,00	240,00
Autres produits divers (vaisselle)	271,70	300,00	324,80
Contributions directes	106 755,00	108 218,00	107 956,00
Attribution de compensation (CCSCC)	37 572,93	27 604,00	27 604,93
Fonds péréquation communale	0,00	0,00	655,00
Taxe sur les pylônes électriques	31 528,00	32 417,00	32 417,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 698,15	9 500,00	12 556,84
Dotations forfaitaire	32 763,00	30 000,00	29 520,00
Dotations solidarité rurale	9 508,00	9 500,00	10 156,00
Dotations de péréquation	3 060,00	3 000,00	3 672,00
Dotations aux élus locaux	2 895,00	2 962,00	2 962,00
FCTVA fonctionnement	0,00	1 450,00	1 454,00
Fonds amorçage NAP	1 250,00	1 200,00	816,67
Subventions du département (transport scolaire)	953,56	1 200,00	1 553,75
Participations diverses		14 300,00	
* Moroges : cantine	6 022,80		5 976,60
* Moroges : NAP	2 697,18		1 195,63
* CCSCC : location mini bus	318,50		270,40
* Culles les roches : location mini bus	531,08		
* VZ DYNAMIC : location mini bus			994,50
* Rugby : location mini bus	2 269,69		2 616,85
* CAF : prestations ALSH	3 551,77		2 422,99
* FIPHFP : chaussures sécurité	901,00		
Compensation spécifique TP	4,00	1,00	1,00
FDTP	6 168,00	6 000,00	6 193,99
Compensation TF	5 949,00	5 410,00	5 410,00
Compensation TH	1 784,00	3 111,00	3 111,00
dotations recensement	747,00		
Frais Elections	149,26	400,00	296,92
Revenu des immeubles	20 499,82	20 500,00	21 333,21
Charges locatives	1 568,36	1 500,00	2 219,34
mandats annulés (cotisation CIGAC)	43,66		82,06
produits exceptionnels (remboursement sinistres GROUPAMA)	1 427,20		1 985,25
TOTAL DES RECETTES	313602,28	371 547,00	302 281,89

commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Investissements réalisés en 2017

dépenses		RAR	
Remboursement des emprunts	36 361,01		
Bornage parcelle B 416	583,69	7 100	
Travaux mairie : sols	4 649,32		
Travaux bâtiment garderie : zinguerie toiture	2 321,40		
Travaux voirie	47 021,00	33 500	
Informatique Ecole	5 383,86		
TOTAL	96 320,28	40 600	136 920,28

recettes		RAR	
Affectation du résultat 2016	19 232,04		
FCTVA (récupération TVA sur investissements 2016)	18 782,00		
Taxe aménagement	214,37		
Amortissements	2 100,00		
ETAT Subvention exceptionnelle travaux mairie (solde)	9 160,37		
DETR 2014 travaux mairie (solde)	4 795,00		
DRAC Subvention Eglise (solde)	7 320,00		
DEPARTEMENT Subvention Eglise (solde)	640,00		
DEPARTEMENT Subvention voirie 2016 (solde)	214,00		
DEPARTEMENT Subvention voirie 2017	4 720,00		
DOTATION SOLIDARITE INTEMPERIES		37 540	
TOTAL	67 177,78	37 540	104 717,78

Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD
Résultat de l'exercice 2017

Section de fonctionnement

Recettes	302 281.89 €
Dépenses	248 565.61 €
Excédent	53 716.28 €
Excédent antérieur	75 874.57 €
Résultat cumulé	129 590.85 €

Section d'investissement

Recettes	67 177.78 €
Dépenses	96 320.28 €
Déficit	- 29 142.50 €
Déficit antérieur	- 42 347.04 €
Résultat cumulé	- 71 489.54 €

Résultat de l'exercice 2017 sans les RAR

$$129\,590.85 - 71\,489.54 = 58\,101.31 \text{ €}$$

Restes à réaliser

Recettes	37 540 €	
• Subvention intempéries		37 540 €
Dépenses	40 600 €	
• Voirie		33 500 €
• Terrain		7 100 €

Avec les RAR :

Résultat d'investissement :	- 71 489.54 - 3 060 = - 74 549.54 €
Résultat global :	129 590.85 - 74 549.54 = 55 041.31 €

Affectation du résultat

C/002	FR	55 041.31 €
C/001	ID	71 489.54 €
C/1068	IR	74 549.54 €

Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Assainissement : compte Administratif 2017

Dépenses d'investissement

Remboursement des emprunts (capital)	3 927,88 €
Etude schéma directeur	4 020,00 €
Amortissement	3 571,00 €
TOTAL	11 518,88 €

Recettes d'investissement

Affectation du résultat 2016	2 852,16 €
Subvention conseil départemental	614,00 €
Amortissement	8 403,00 €
TOTAL	11 869,16 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2017

11869,16 - 11518,88 = 350,28 € sans les RAR
RAR dépenses = 15 980 € et RAR recettes = 9 021 €
soit un résultat avec RAR de - 6 608,72 €

Résultat d'investissement cumulé

sans RAR : 350,28 + 7 512,84 (excédent 2016) = 7 863,12 €
avec RAR : - 6 608,72 + 7 512,84 (excédent 2016) = 904,12 €

Dépenses de fonctionnement

Assistance technique	139,00 €
Nettoyage lagune	198,00 €
Redevance agence de l'Eau	1 317,00 €
ICNE	-26,24 €
Remboursement des emprunts (intérêts)	1 722,60 €
Amortissement	8 403,00 €
TOTAL	11 753,36 €

Recettes de fonctionnement

Redevances assainissement	14 881,45 €
Amortissement	3 571,00 €
TOTAL	18 452,45 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

18 452,45 - 11 753,36 = 6 699,09 €

Résultat de fonctionnement cumulé

6 699,09 + 69 744,08 (excédent 2016) = 76 443,17 €

Résultat final sans RAR : 76 443,17 + 7 863,12 = 84 306,29 €

Résultat final avec RAR : 76 443,17 + 904,12 = 77 347,29 €

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
Meruges	17 et 18 mars 2018
La Chapelle Saint Benoit	24 et 25 mars 2018
La Combe	31 mars et 1er avril 2018
La Ruée (vers la Pompe)	7 et 8 avril 2018
Place de la Liberté	14 et 15 avril 2018
La Roche	21 et 22 avril 2018
Cruchaud (croix)	28 et 29 avril 2018
La Brosse	5 et 6 mai 2018

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter le secrétariat de mairie

JE SUIS INTÉRESSÉ PAR LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET MES VOISINS AUSSI...

Et si nous produisions ensemble une énergie locale ?

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise favorise l'émergence et soutient une démarche collective citoyenne de production photovoltaïque sur le territoire et vient à votre rencontre.

Réunions publiques d'information

MARCILLY-LÈS-BUXY

14/03/2018 - 20h
Salle des fêtes
Le Martrat

SAINT-BOIL

26/03/2018 - 20h
Salle des fêtes
Place de La salle des fêtes

BUXY

28/03/2018 - 20h
Siège de la
Communauté
de Communes
3 Impasse des Marbres

MOROGES

19/03/2018 - 20h
Salle des fêtes
Rue de La Chaume

GERMAGNY

27/03/2018 - 20h
Salle des fêtes
La Chaume

Vous ne pouvez pas venir aux réunions publiques ? Pas de problème, manifestez vous via le formulaire en ligne sur le site de la cc.S.c.c. (onglet TEPOS)



Michèle Jorge, Chargée d'Animation Territoire à Energie Positive
anim.tepos@ccsc.fr - 03 85 45 82 96 - 3 Impasse des Marbres, 71390 Buxy
www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr/tepos



QU'EST-CE QU'UN PROJET PARTICIPATIF ET CITOYEN D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ?



DES ACTEURS DU TERRITOIRE...

- Citoyens
- Entreprises locales
- Agriculteurs
- Collectivités

... AUTOUR DE VALEURS COMMUNES



Un ancrage territorial



Une priorité à l'investissement local



Une démarche collective



Une gestion participative et transparente



Le respect de l'environnement et la réduction des consommations d'énergie



...
CONSTRUISENT UN PROJET COLLECTIF DE PRODUCTION D'ÉNERGIE



CE GROUPEMENT

- Loue des toits et des terrains
- Finance et installe des centrales d'énergies renouvelables

PUIS

- Exploite les installations

ET...



... GÉNÈRE DE NOMBREUX BÉNÉFICES



Retours sur investissements locaux



Développement d'autres projets d'intérêt collectif



Création d'emplois



Des projets mieux intégrés